



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

Paraphe

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 février 2022

DELIBERATION N°2022_007 :

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION PERMANENTE DE POUVOIR ET DE SIGNATURE

L'an deux-mil-vingt-deux le neuf du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des conditions sanitaires, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 02 février 2022

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Véronique REBOUL, Cécile RIBEIRO, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Sandrine CHAVENT, Manon CONESA, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN.

Excusés : Frédéric CHATEAU (pouvoir à Aristide RICCIARDONE), Karen ANDREIS (pouvoir à Karine PLATEAU), Éric SCHULZ (pouvoir à Aristide RICCIARDONE), Franck CONESA (pouvoir à Manon CONESA), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN). **Absent :** Didier DE BELVAL

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

- Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
- Vu la délibération du conseil municipal n°2020_37 en date du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire pour exercer certaines de ses compétences.
- **Considérant** que les décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales doivent être rapportées au conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre acte des décisions suivantes :

N° de la décision	Objet	Tiers concerné	Montant TTC
2021_122	Création d'un puit perdu impasse Gentianes	Ets PERRIER TP CTPG, Muet, 188 route de la Riveraine 01360 LOYETTE	3 138 €
2021_149	Achat de cartes cadeau au bénéfice du personnel communal	SAI E.LECLERC 8 rue Saint Fargeau 75020 PARIS 20°	3 400 €
2022_001	Pose et dépose des illuminations festives hiver 2021/2022	BABOIS Luc 16A chemin du Bessay 38110 CESSIEU	11 388 €

2022_002	Engrais pour entretien annuel des terrains de foot	SOUFFLET VIGNE Le Pont Rouge - RN6 69400 LIMAS	2 919,30 €
2022_003	Entretien des terrains d'honneur et d'entraînement de foot	SPORTS & PAYSAGES Chemin des quatre Lauzes 38360 SASSENAGE	5 344,20 €
2022_004	Livraison de fioul des bâtiments publics de Montceau	CARRON ET CIE 1179 route départementale 1085 38300 NIVOLAS VERMELLE	8 536,01 €

Le Conseil prend acte de cette communication des décisions ainsi prises par le Maire dans le cadre de sa délégation permanente de pouvoir et de signature.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 09 février 2022

Le Maire, Denis GIRAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.